

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2878

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Requalification du chemin de Crépieux (phase 1) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Hémon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moreton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

Conseil du 9 juillet 2018
Délibération n° 2018-2878

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Requalification du chemin de Crépieux (phase 1) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Chemin de Crépieux à Caluire et Cuire fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Le chemin de Crépieux constitue l'un des principaux axes est-ouest de la Commune de Caluire et Cuire.

Le linéaire concerné par l'opération s'étire depuis la voie verte de la Dombes à l'ouest, jusqu'au chemin Drevet, en limite avec Rillieux la Pape à l'est.

Composé de bâtis résidentiels de type plutôt individuels à l'est et collectifs à l'ouest, le chemin de Crépieux comporte également 3 polarités importantes que sont le lycée et gymnase Cuzin, la crèche et le pôle sportif de la Terre des Lièvres.

La géométrie du chemin se caractérise par de larges voies de circulation, l'absence d'aménagement cyclable aux normes et de continuité des cheminements piétonniers ainsi qu'un manque de places de stationnement.

La qualité paysagère est essentiellement apportée par des alignements d'arbres, présents uniquement sur 2 tronçons d'environ 300 et 200 m.

II - Objectifs

Le projet prévoit donc la création d'un aménagement dédié aux cycles et s'établit également au travers de la réduction de l'espace dédié aux circulations motorisées, de l'aménagement de trottoirs confortables, du renforcement de la qualité paysagère, de la création de places de stationnement et du traitement qualitatif des espaces publics situés au droit des 3 polarités que constituent le lycée et gymnase Cuzin, la crèche et le pôle sportif de la Terre des Lièvres.

Sont prévus sur l'emprise existante :

- une piste bidirectionnelle séparée de la chaussée par une bordure haute, côté nord,
- des voies de circulation calibrées à 6,5 m (ou 6,35 m selon le profil qui sera retenu),
- des trottoirs sud et nord d'une largeur variable mais de 1,4 m minimum,
- des arbres d'alignement côté sud et côté nord (sauf ponctuellement où les arbres seront remplacés par des bandes plantées),
- la création de places de stationnement côté sud, en alternance avec les arbres,
- une mise en valeur, par des matériaux de qualité, des polarités précitées,
- la mise en place sous chaussée (ou sous trottoir), de dispositifs de rétention d'eau, avant leur rejet dans le réseau métropolitain.

Le projet se décline en 5 tronçons de profil et d'usage différents, dont la réalisation sera phasée : les séquences 3 et 4 apparaissent comme prioritaires car elles desservent le pôle sportif de la Terre des Lièvres et concentrent les problèmes de stationnement.

III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme et calendrier

La présente délibération a pour objet d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour assurer :

- les études de maîtrise d'œuvre,
- les frais de maîtrise d'ouvrage (études préalables, coordination sécurité et protection de la santé -CSPS-, publicités, etc.),
- les travaux d'aménagement d'une partie du linéaire : séquences 3 et 4 représentant environ 800 m sur les 1 770 m du chemin de Crépieux à requalifier.

Les dépenses relatives à l'ensemble de ces prestations sont estimées à 3 000 000 € TTC. La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme est de 2 895 279 € TTC, 104 721 € TTC ayant déjà été individualisés au titre de l'autorisation de programme études direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie (DDUCV).

La réalisation des travaux sur les séquences 3 et 4 est prévue à partir de début 2020 (celle des séquences 1, 2 et 5 étant prévue sur le prochain plan de mandat).

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux (EFPAT) est établie à 2 650 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme et l'estimation financière prévisionnelle des travaux du projet de requalification de la 1^{ère} phase du chemin de Crépieux à Caluire et Cuire.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 2 895 279 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 10 000 € en 2018,
- 100 000 € en 2019,
- 2 200 000 € en 2020,
- 585 279 € en 2021 et au-delà,

sur l'opération n° OP09O5546 - Caluire et Cuire - chemin de Crépieux (1^{ère} phase).

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 3 000 000 € TTC en dépenses au budget principal, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 104 721 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.